
VII^o. PARTIE.

BULLETIN.

FRANCE.

12 Novembre. — 20 Décembre 1814.

JE vous prie, Messieurs, de vouloir bien insérer dans votre prochain volume l'article que j'ai l'honneur de vous adresser.

Le comte DE SAINT-SIMON.

J'AI fait paraître une brochure ayant pour titre : *De la réorganisation de la Société européenne*; le succès de cet écrit, que le public a reçu favorablement, malgré les efforts des journalistes, m'a encouragé à en entreprendre un nouveau, dont je suis oc-

cupé dans ce moment : cet ouvrage exige un long travail, et les circonstances sont pressantes. J'ai pris le parti d'en détacher quelques idées qui sont le fondement d'un projet dont la prompte exécution est d'une utilité évidente. J'avertis que c'est dans l'ouvrage seulement que la liaison des idées que je vais présenter avec les principes de la science politique pourra être méthodiquement établie.

I. Du ministère et de l'opposition.

Une chose est sur-tout nécessaire pour qu'un gouvernement parlementaire exerce une action ferme et régulière : c'est la division de l'opinion publique en deux partis : le parti ministériel et le parti de l'opposition.

Ces deux partis doivent exercer l'un sur l'autre une action réciproque dont l'égalité est le fondement de la constitution, la garantie de la tranquillité publique, le plus ferme rempart contre les révolutions ; car il ne se fait de révolution que lorsqu'une portion de l'état, opposée au reste de principes ou d'intérêts, devient prépondérante et l'écrase : ce qui n'aura jamais lieu tant que, par

L'égalité des deux partis, l'équilibre sera maintenu entre les principes, et par conséquent entre les intérêts, dont les principes politiques ne sont que l'expression.

Il y a deux façons d'agir du parti ministériel sur le parti de l'opposition, et du parti de l'opposition sur le parti ministériel; savoir : par les principes que l'un et l'autre ont adoptés et qu'ils tendent à rendre dominans, et par la surveillance que l'un exerce sur l'autre à l'égard des points constitutionnels.

Il ne peut donc y avoir, à proprement parler, de parti ministériel ni de parti d'opposition, si tous deux ne sont constitutionnels; ou plutôt ces noms ne sont que des noms factieux et révolutionnaires, si ceux qui les adoptent n'ont point donné pour base première à leurs principes la constitution de l'état.

La charte est le fondement et pour ainsi dire l'expression de la constitution française; une opinion est constitutionnelle ou inconstitutionnelle, selon qu'elle se rallie ou ne se rallie pas à la charte.

L'époque la plus remarquable, depuis l'é-

tablissement du régime parlementaire en France, est celle de la déclaration faite par le roi aux membres des chambres et notifiée aux journaux par le chancelier de sa majesté, que les principes constitutionnels étaient les siens. Avant cette époque, la France avait encore une attitude turbulente et révolutionnaire; ceux qu'on appelait ministériels annonçaient hautement qu'ils voulaient renverser la charte, et que sa majesté elle-même n'avait point dessein de la maintenir. La partie saine de la nation, jetée hors des bornes de la modération par la violence de ces invectives, paraissait préparée à défendre sa liberté par la force. La déclaration du roi a fait tout rentrer dans ses limites; elle a réprimé ceux qui osaient être plus royalistes que lui, et avec la fureur d'un parti a cessé la fureur de l'autre. Il n'y a plus désormais d'opinions qu'on ose avouer, que les opinions constitutionnelles: la force des raisonnemens est la seule que les honnêtes gens puissent songer à employer.

C'est donc dès à présent seulement que les deux partis dont j'ai parlé peuvent véri-

tablement s'organiser , et que la discussion peut s'établir parmi la nation sur les matières civiles et politiques , sans que l'état en soit troublé ; car dès ce moment l'opinion ayant une base fixe , le maintien de la charte , la discussion est renfermée dans des limites qu'elle ne peut plus dépasser , et devient en quelque sorte légale , ce qu'elle ne serait point si , chacun étant libre de régler ses opinions selon son caprice , la controverse s'établissait du tout au tout , et portait sur les points principaux , au lieu de ne porter que sur des points secondaires.

Ainsi cette impulsion donnée par le roi à l'opinion publique , fournit le moyen d'organiser sans aucun danger le parti du ministère et le parti de l'opposition ; or , ces deux partis étant , pour ainsi dire , les pivots sur lesquels roule le gouvernement parlementaire , assureront les fondemens de la constitution , et la constitution assurée affermira sur le trône l'auguste dynastie qui nous a été rendue.

II. *Des principes politiques du ministère et de l'opposition.*

J'ai dit que les ministériels et les opposans s'accordaient en un point, qu'il y avait une base commune à leurs opinions politiques sur laquelle nul d'entre eux ne variait : la nécessité de maintenir la constitution. Il convient maintenant de montrer d'une manière précise en quoi consiste cette partie de leur opinion, qui les distingue et les empêche de se rassembler en un seul et même parti.

Deux hommes en France ayant une égale probité, un égal attachement à l'ordre social établi, un égal amour pour le roi, bien que parfaitement d'accord sur les points constitutionnels, peuvent avoir des idées très-différentes touchant le ressort, le mobile, et, si l'on peut parler ainsi, la source de la constitution. On peut penser que tous les pouvoirs émanent du roi; que c'est lui qui nous a octroyé la charte; que nous la tenons de sa seule volonté; qu'il est important que le pouvoir royal ait une grande étendue. Cette façon de penser est naturellement celle des

partisans du ministère, et par conséquent la doctrine des opposans ne peut être que celle-ci : que les chambres seules représentant la nation, avaient le droit de donner la charte; qu'elles en ont établi les principes; que le roi n'a fait qu'en reconnaître la justesse, et qu'il perdrait ses droits à la couronne du moment qu'il tenterait d'avoir une conduite en opposition avec eux; que le pouvoir des chambres est le nerf de la constitution (1).

J'ai exposé quels doivent être en France les principes du ministère de l'opposition; dans ces principes réside une partie de leur

(1) Lecteur constitutionnel, ne vous hâtez pas de m'improver : cette question n'a pas même encore été décidée en Angleterre, et il est important qu'elle ne le soit pas dans l'état présent des lumières; qu'il nous suffise d'avoir la charte et de la maintenir. Si vous poussez la discussion plus loin, vous courez risque de ne voir bientôt plus que des royalistes outrés ou des Jacobins.

L'écrit de M. de Châteaubriand est d'un constitutionnel ministériel; celui de M. Duchesne est d'un constitutionnel opposant.

force à laquelle on peut donner le nom de *force passive*, puisqu'elle peut être modifiée diversement, accrue ou diminuée par les circonstances et le progrès des lumières. Je vais parler maintenant de cette autre partie de leur force qu'on peut appeler *active*, et qui consiste, pour chacun des deux partis, dans le plus ou le moins de moyens de propager ses principes, de les rendre dominans, de retarder les progrès des opinions du parti contraire, de l'arrêter s'il passait les bornes ou s'il tendait à les passer.

Et d'abord, le parti ministériel, étant le parti de ceux qui gouvernent, a à sa disposition toutes les forces du pouvoir exécutif. La force armée est dans sa main, la censure lui livre les journaux, et étouffe toute opinion contraire aux siennes; les places dont il dispose, les grâces qu'il peut accorder, lui attirent de nombreux partisans.

Pour résister à cette puissance énorme du parti ministériel, le parti de l'opposition n'a qu'une force, celle de l'esprit public; c'est par cette force seule qu'il peut lutter contre le ministère, et c'est ce qu'on voit en Angle-

terre. Malgré l'énormité des impôts, les citoyens y font tous les jours des sacrifices volontaires pour des entreprises d'utilité générale, et sur-tout pour la propagation de leurs principes politiques, et la prospérité du parti sous lequel ils sont rangés. On a vu des sommes immenses employées à favoriser des élections, à faire entrer dans le parlement des hommes que leur fortune en écartait. Les Anglais regardent comme peu de chose toutes les dépenses qu'il faut faire pour arrêter ou retenir dans son parti les écrivains et les orateurs célèbres; M. Sheridan, entre autres, n'a dû son existence politique qu'à des sacrifices de ce genre.

IV. *De l'organisation du ministère et de l'opposition.*

Un parti est organisé lorsque tous ceux qui le composent, unis par des principes communs, reconnaissent un chef qui concerté tous les mouvemens et dirige toutes les opérations; de sorte qu'il y ait à la fois unité dans l'action et dans les vues, et que par conséquent la force du parti soit la plus grande possible.

Ce principe s'applique sans difficulté au parti de l'opposition; car, dans ce parti où la faveur ne joue aucun rôle, où les hommes habitués à essayer leurs forces, se connaissent et connaissent les autres, celui dont la supériorité de talent est généralement reconnue, devient naturellement le chef, sans que personne s'y oppose.

Si nous appliquons ce principe au ministère, nous verrons le premier ministre placé à la tête, puis le reste des ministres, puis enfin ceux que leur conviction ou l'espoir de la faveur ont attirés dans ce parti.

Or, le parti ministériel ne peut s'organiser ainsi de lui-même; car ce serait un hasard bien étrange que des ministres, choisis par le roi parmi des classes d'hommes qui n'ont aucune relation entre elles, eussent précisément la même façon de penser, les mêmes principes politiques, et reconnussent d'un commun accord la supériorité de l'un d'eux à qui ils donneraient la direction du parti. C'est par l'opposition seule que le ministère peut s'organiser; c'est dans l'opposition que doit être pris le ministère; c'est

donc l'opposition qui doit s'organiser d'abord, et nous avons vu qu'elle pouvait s'organiser d'elle-même et par ses seules forces.

En politique nationale, nous ne sommes que des imitateurs de l'Angleterre; et, en Angleterre, le ministère est toujours pris dans l'opposition et presque toujours renouvelé en entier. A chaque nouvelle élection, le roi fait entrer au ministère un homme et des hommes du même parti, des hommes de la même doctrine politique, des hommes qui tous reconnaissent la supériorité de ses talens, ce sont M. Pitt et ses amis, M. Fox et ses amis; en un mot, sans opposition, il y aura des ministres, mais il n'y aura jamais de ministère.

V. *De l'opposition et du ministère en France.*

Les idées que j'ai présentées ne sont que les idées anglaises étendues et généralisées; il s'agit d'en faire l'application à l'état présent des choses.

La France a un gouvernement parlementaire; ce gouvernement ne peut avoir une

marche régulière sans un ministère et une opposition: y a-t-il en France un ministère et une opposition?

Je regarde et je vois des ministres et point de ministère, des opposans et point d'opposition des deux côtés, point d'union, point de principes fixes et précis, tout est encore à créer.

D'après ce que j'ai dit ci-dessus, c'est le parti de l'opposition qui doit s'organiser le premier.

L'organisation de l'opposition ne peut se faire que par la force de l'esprit public.

VI. *De l'esprit public.*

Chez les peuples de l'antiquité, l'esprit public était l'amour de la patrie; c'étaient un sentiment, une passion que nourrissait assez le désir de la gloire et de l'estime publique. L'espèce humaine a vieilli; elle raisonne aujourd'hui bien plus qu'elle ne sent, et l'esprit public ne peut avoir parmi nous d'autre base solide qu'une conviction raisonnée, que les intérêts particuliers sont intimement liés à l'intérêt public, et que

les fortunes privées prospèrent ou dépérissent selon l'état des affaires publiques.

En Angleterre, cette sorte d'esprit public est portée au plus haut point, parce qu'une longue habitude a façonné les Anglais à raisonner sur leurs intérêts, de telle sorte qu'ils les voient toujours confondus avec l'intérêt de la nation. En France, où le gouvernement parlementaire est récemment établi, il n'y a point encore d'esprit public; on ne voit point encore quelle est l'union qui existe entre la sûreté personnelle et la liberté de tous, entre la stabilité des propriétés et celle du gouvernement. Et cependant, sans esprit public, on ne peut organiser une opposition; et, sans opposition, le mécanisme de la constitution demeure imparfait. Il faut donc trouver le moyen de créer sur-le-champ en France un esprit public qui ait assez de force pour qu'un parti d'opposition s'organise.

L'esprit public n'étant autre chose qu'une habitude de reconnaître la liaison qui existe entre son intérêt privé et l'intérêt public, s'il y a des hommes dont l'intérêt propre dans

les circonstances présentes soit attaché au maintien de la charte et à l'affermissement de la constitution d'une manière aussi évidemment invariable qu'il puisse l'être , ces hommes n'ont aucun besoin d'habitude à cet égard , et doivent être disposés à faire des sacrifices pour la stabilité du gouvernement , qui n'est autre chose que la sûreté de leurs intérêts ; or , il y a aujourd'hui en France une classe nombreuse de propriétaires dont les possessions , non-seulement ne peuvent avoir d'autre garantie que la charte constitutionnelle , mais encore doivent baisser ou hausser de valeur , selon que le crédit des opinions constitutionnelles deviendra moindre ou plus grand.

VII. *Des propriétaires de domaines nationaux.*

C'est seulement lorsque la France entière aura la conviction intime que les successeurs du roi , quelle que soit leur volonté , seront contraints de se soumettre à la charte constitutionnelle , que les propriétés nationales s'éleveront au prix des autres propriétés.

Les domaines nationaux sont tombés au plus vil prix ; il y en a même plusieurs qui ont été mis inutilement en vente , et cela vient évidemment de l'inquiétude qu'on a eue , et que malheureusement un grand nombre de personnes a encore , que la charte ne soit pas maintenue.

Or , la formation d'un parti d'opposition , capable d'arrêter toute espèce d'entreprise à cet égard , peut seule rétablir la confiance générale ; et cette confiance , rétablie , peut seule remettre en crédit les propriétés nationales.

Il est donc de l'intérêt des propriétaires de domaines nationaux de travailler de toutes leurs forces à l'organisation du parti de l'opposition , puisque , pour ce qui les touche , organiser ce parti n'est autre chose que rétablir et assurer leur fortune diminuée par la méfiance publique.

Il suit de là que les propriétaires de domaines nationaux , excités également par l'intérêt patriotique et par l'intérêt personnel , doivent former entre eux une association.

Cette association devra avoir pour objet

d'organiser le plus promptement et le plus complètement possible le parti de l'opposition, d'encourager et de répandre les écrits tendans à confirmer dans l'opinion l'inviolabilité de la charte.

Le plan d'organisation de la société de propriétaires de domaines nationaux, lequel sera en même temps le plan d'organisation du parti de l'opposition (dont cette société doit être le noyau), étant trop long pour avoir place ici, sera exposé dans un second article. Je terminerai celui-ci par quelques réflexions qui me paraissent avoir un haut degré d'importance.

L'état politique de la France ne sera qu'un état précaire tant que le parti de l'opposition ne sera pas formé. Nous étions menacés d'une grande secousse politique, il était à craindre que notre révolution ne se terminât comme celle de l'Angleterre; la déclaration de sa majesté, à l'occasion de l'ouvrage de M. Châteaubriant, est un premier pas fait pour détourner cette catastrophe: que l'opposition se constitue, il n'y aura plus rien à craindre, et la dynastie sera hors de danger.

S'il ne se forme point une opposition, qui surveillera le ministère lorsque le parlement ne sera point assemblé? Les ministres auront beau jeu lorsque, les corps représentans n'étant plus réunis, les Français ne seront autre chose qu'une multitude éparse, et par conséquent incapable de résistance. Qui nous dit qu'alors se sentant forts de notre faiblesse, ils ne feront rien d'arbitraire, ils n'oseront pas enfreindre la charte, peut-être même tenter de la détruire? et quelles ressources restera-t-il alors à ceux qui veulent être libres, sinon d'opposer la force à la force, sinon la violence et l'insurrection? L'immense majorité des Français ne désire rien de plus que la charte: qu'on nous laisse des moyens égaux d'empêcher qu'elle ne soit enfreinte, et jamais nous n'en connaissons d'autres.

On dira peut-être que c'est dans les chambres que doit se trouver l'opposition, je l'accorde; sans doute il doit y avoir une opposition dans les chambres; mais dans les chambres seules, je le nie: l'opposition ainsi resserrée serait nulle, comme je vais le prouver.

Toute assemblée politique se compose ordinairement de deux sortes d'hommes , les indolens et les actifs , et les chambres sont dans ce cas ; les premiers ne seront d'aucun parti , les autres se feront ministériels ou opposans. Or , les ministériels auront hors de l'assemblée un point d'appui , le ministère ; et quel soutien extérieur auront les opposans s'il n'y a point de parti d'opposition organisé ? Aucun. Résisteront-ils seuls à deux forces unies , l'une agissant dans l'assemblée , l'autre hors de l'assemblée ? Non sans doute ; ils seront écrasés infailliblement , et n'auront pour dernière ressource que de se faire ministériels. Les ministres se voyant seuls , et ne trouvant rien qui résiste , chercheront à exercer le plus grand pouvoir possible , car c'est là la pente naturelle de tous les individus et de toutes les corporations ; de là , les actes arbitraires , les oppressions , les lois violées , etc.

Quel est le sort qui attend aujourd'hui un brave et honnête député qui s'est généreusement opposé aux vues ambitieuses du ministère ? Qu'a-t-il à espérer pour prix de sa noble conduite ? Des places , des faveurs ,

des pensions ? Tout cela est dans les mains des ministres, tout cela est réservé aux amis des ministres, aux défenseurs de l'oppression des ministres. Au contraire, on lui ôtera tout ce qu'on pourra lui ôter, on lui retirera tout ce qu'on pourra lui retirer, et le malheureux sera puni d'avoir bien mérité de la nation.

Au point où en sont les choses, quiconque s'oppose au ministère, quiconque se fait le défenseur des idées libérales, soit par sa voix dans les chambres, soit par ses écrits dans le public, a tout à perdre et rien à gagner. Il n'y a que des Fabricius qui puissent soutenir le poids d'une telle conduite, et le temps des Fabricius est passé. Quel que soit dans certaines âmes l'enthousiasme du bien public, croit-on que le contentement intérieur d'avoir été utile aux autres soit un dédommagement suffisant pour tant de sacrifices volontaires ? Soyons plus justes, ne contrainsons pas des hommes à faire continuellement des efforts au dessus des forces humaines : jamais sans doute les opposans n'auront à attendre de leur parti ce que le ministère promet aux

ministériels, mais que du moins quiconque veut écrire ou parler contre les abus des ministres, ne soit pas contraint de renoncer à tout, de se priver de tout, de perdre tout.

Nous voulons être libres comme les Anglais. Eh ! sachons donc faire ce que font les Anglais pour être libres ; si les ministres sont forts, c'est que nous sommes faibles ; s'ils sont entreprenans, c'est que nous sommes sans courage ; c'est par des efforts et des sacrifices, et non par des invectives et des plaintes, qu'on pourra les arrêter. Qu'un parti d'opposition s'organise, que ce parti ait par souscription des finances à lui, les députés opposans auront un appui ; et un homme de talens, sans se dévouer à mourir de faim, pourra être autre chose que ministériel.

Enfin, il est de l'intérêt de sa majesté que l'opposition s'organise, puisque c'est par l'opposition seule que son trône pourra s'affermir, puisque c'est dans l'opposition seule qu'elle pourra trouver un ministère ayant de l'ensemble et dont les talens auront été éprouvés.

Pour constater la loyauté de ma marche

politique , je vais transcrire une lettre que j'ai écrite au roi , et qui est la preuve authentique de l'intention que j'ai eue de soumettre mon projet à sa majesté avant de le publier :

S I R E ,

CHACUNE des familles qui ont été illustrées par vos ancêtres , a pris pour ainsi dire sa physionomie qui l'a distinguée de toutes les autres ; chacune s'est livrée de préférence à une des branches du service de ses rois.

Dépouillées de leur grandeur personnelle par le cardinal de Richelieu , les Saint - Simon sont venus chercher à la Cour quelques reflets de la grandeur royale ; Louis XIII leur accorda la pairie : depuis ce temps la politique a été leur étude principale , et les mémoires du duc de Saint-

Simon montrent qu'ils pouvaient espérer quelques succès dans cette carrière. Le duc de Saint-Simon est mort sans enfans mâles ; le marquis de Saint-Simon-Sandricourt, mon oncle, était son plus proche parent; il a écrit la Guerre des Bataves, les Campagnes d'Italie et plusieurs autres ouvrages. Mon oncle est mort sans enfans: je suis maintenant l'aîné des Sandricourt; j'ai suivi l'exemple de mes devanciers. Les études philosophiques et politiques auxquelles j'ai consacré ma vie, qui n'avaient pu avoir jusqu'à présent qu'une direction vague, ont maintenant pour but unique d'affermir le sceptre entre les mains des Bourbons, et de consolider la monarchie que Votre Majesté a reconstituée.

Je supplie Votre Majesté de m'accorder un moment d'audience pour que je puisse lui communiquer l'aperçu d'un projet que j'ai conçu; je crois qu'il est utile au

*service de Votre Majesté qu'elle en prenne
personnellement connaissance.*

Je prie les personnes qui approuveront
mon projet et qui auront des moyens d'en
faciliter l'exécution, surtout les propriétaires
de domaines nationaux habitant les départe-
mens, de vouloir bien m'aider de leurs con-
seils verbalement ou par écrit. Je préviens
qu'il existe déjà un noyau de société.

*Le comte DE SAINT-SIMON, rue des
Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n^o. 16.*

POLITIQUE EUROPÉENNE.

LES débats du parlement d'Angleterre nous ont relevé une triste, mais importante vérité ; c'est que le mouvement révolutionnaire qui agitait les peuples, entraîne aujourd'hui les rois de l'Europe et les précipite dans des mesures condamnées par la justice et par la raison. Il n'est aucune des puissances réunies à Vienne, pour travailler au repos du monde, qui ne s'occupe à préparer des changemens politiques, et à s'agrandir aux dépens des états les plus faibles. Déjà le prince Repnin a livré les dépouilles de la Saxe au roi de Prusse ; la Pologne continue de gémir sous un joug étranger ; et s'il faut en croire la rumeur publique, l'indépendance même de la Suisse est menacée.

Ce qui surtout est digne de la plus sérieuse attention, c'est la conduite de l'Angleterre dans ces mémorables circonstances.

Son gouvernement n'avait, disait-il, pris les armes que pour assurer la liberté des peuples et l'indépendance du continent. C'était pour défendre la cause sacrée de la justice et de l'humanité qu'il avait couvert de troupes la péninsule et soulevé toutes les nations contre le pouvoir de la France. Il n'attendait pour récompense de ses sacrifices que l'honneur d'avoir délivré l'Europe de la tyrannie. L'Angleterre n'avait d'autre but que de faire respecter les droits des peuples, et d'acquérir ainsi une gloire plus durable que celle des conquêtes.

Dans l'état de crise où l'Europe se trouvait il y a moins d'un an, ce langage avait fait une vive impression sur les esprits. Il n'était pas impossible, après tout, qu'un gouvernement montrât quelque respect pour la morale, et s'élevât au-dessus de cette politique étroite et astucieuse qui a dirigé jusqu'ici nos grands hommes d'état. Tous les regards se tournaient donc vers l'Angleterre, comme vers le dernier boulevard de la liberté; et, lorsque la puissance de l'empereur Napoléon a succombé sous les ef-

forts réunis de vingt peuples divers, lorsqu'il n'a plus été question que d'être juste et humain, l'Europe entière s'est livrée à l'espérance de voir s'accomplir les promesses solennelles du gouvernement anglais.

Voulez-vous savoir comment ces promesses ont été accomplies, écoutez les membres du parlement d'Angleterre les plus recommandables par leurs lumières et leur intégrité ! Quels reproches amers n'ont-ils pas adressés au ministère britannique sur son ambition démesurée et sur son mépris pour l'indépendance des nations ! Non content de régner sur les mers, le gouvernement anglais veut encore devenir puissance continentale ; et l'électorat d'Hanovre, agrandi de quelques provinces voisines, doit former un royaume réuni à la Grande-Bretagne. C'est pour parvenir à ce but qu'elle consacre les usurpations des autres puissances, et qu'elle sacrifie la Saxe à la cupidité du cabinet prussien.

Mais ce qui est encore plus misérable, ce sont les prétextes avec lesquels on cherche à colorer cette injustice. Le roi de Saxe,

dit-on, est demeuré fidèle à ses traités avec Napoléon; il ne s'est point réuni aux souverains coalisés contre la France; il doit cesser de régner.

Si la raison pouvait se faire entendre au milieu d'une assemblée de diplomates, on leur dirait : « Ce prince, en cédant à la force et à la nécessité, n'a fait que suivre l'exemple que vous lui aviez donné. Quand les armées françaises, victorieuses à Lutzen et à Bautzen, couvraient ses provinces, et que vous-mêmes traitiez de la paix avec le vainqueur, quel moyen avait-il d'échapper à l'influence qui dominait encore en Europe? Il a voulu sauver les peuples des ravages de la guerre, et cette conduite est un titre à leur reconnaissance et à leur amour.

Il a été fidèle aux traités conclus avec une puissance amie. Et depuis quand la fidélité à ses engagements est-elle considérée comme un crime? Que sont devenus ces beaux sentimens de morale, qui devaient régénérer la politique et servir de règle aux gouvernemens? D'ailleurs, si la destinée du roi de Saxe vous est indifférente, ne devez-vous

aucune reconnaissance aux Saxons , dont la défection imprévue vous a fait triompher à Leipsick ? Vous qui vous êtes proclamés les libérateurs des peuples , interrogez la nation saxonne sur la mesure inique que vous avez adoptée à son égard. Elle vous répondra qu'elle aime son roi , parce qu'il est du petit nombre des rois qui ont aimé leurs peuples ; elle vous dira que ce prince ne s'est jamais occupé que du bonheur de ses sujets ; qu'il a protégé les talens , encouragé l'industrie , introduit l'économie dans les finances , l'ordre dans l'administration ; qu'il a respecté et fait respecter les lois ; et qu'il serait à désirer , pour le bien de l'humanité , que les souverains acharnés à sa perte voulussent le prendre pour modèle.

Et voilà cependant le prince dont la perte est résolue , et qui doit descendre du trône de ses pères pour faire place à un dominateur étranger. Mais la conspiration qui se forme contre la Suisse présente un caractère peut-être encore plus odieux. Il n'y a pas même ici de prétexte qui puisse excuser l'attentat médité contre cette république : sans l'empressement des Cantons Suisses à

ouvrir les défilés de leurs montagnes aux armées alliées, le succès de la dernière invasion de la France était au moins douteux, puisque le temps plus encore que les forces ont manqué au chef de son dernier gouvernement. Est-ce donc pour reconnaître un service si important, que la Suisse doit passer sous un joug odieux, et perdre à jamais son rang parmi les nations libres de l'Europe? Les bruits qui courent à ce sujet ne sont pas officiellement confirmés; mais quel acte d'oppression pourrait aujourd'hui nous étonner?

On parle encore de la réunion de l'état de Gènes au Piémont. Il paraît évident qu'il existe une conspiration générale contre l'indépendance des nations qui n'ont pour se défendre que la justice de leur cause et la foi des traités. Jamais l'ambition n'avait marché à son but avec moins de pudeur.

S'il faut en croire les nouvelles d'Espagne, ce royaume continue d'être le théâtre d'une réaction qui menace de se terminer par le despotisme le plus avilissant ou la plus complète anarchie. Les hommes dont l'énergie

a sauvé l'Espagne du joug de Napoléon, et qui ont basardé leur vie pour rappeler Ferdinand au trône qu'il avait abandonné, sont en butte aux plus violentes persécutions. On assure que les arrestations arbitraires se multiplient de plus en plus, et que l'inquisition, jalouse de regagner le temps perdu, reprend la suite de ses charitables travaux avec le zèle le plus dévorant.

Après avoir rétabli la sainte inquisition; il ne restait plus, pour couronner l'œuvre, qu'à rappeler les jésuites; et s'il faut en croire les journaux, c'est l'événement qu'on cherche aujourd'hui à préparer en Espagne. Les premières tentatives n'ont pas été heureuses; un nombre considérable d'Espagnols a manifesté son opposition à cette mesure, et l'on assure qu'elle est ajournée à un temps plus opportun.

Il faut plaindre le roi d'Espagne, qui, sans doute, est animé des meilleures intentions, d'être ainsi trompé par ses ministres, et de servir d'instrument à l'oppression. Comment ne se trouve-t-il pas un homme assez intègre et assez courageux pour lui faire entendre que la justice est le premier besoin des

peuples et le premier devoir des rois, et que la marche de l'opinion, qui peut être suspendue par la force, ne rétrograde jamais? L'Europe entière est arrivée à une époque où il est aussi impossible aux gouvernemens, quels qu'ils soient, de faire aimer la servitude que l'anarchie. Les peines de l'exil, les horreurs des prisons, la hache des bourreaux, affaiblissent, loin de consolider, le pouvoir qui en fait usage. On tue les hommes, on ne peut tuer la vérité.

Si de la péninsule nous tournons nos regards vers l'Italie, cette belle contrée, où vivent encore de si glorieux souvenirs, nous offre un spectacle aussi peu consolant. Les Italiens, sur la foi des promesses des puissances alliées, espéraient que leurs droits seraient respectés, et qu'ils arriveraient enfin à cet état d'indépendance qui depuis si longtemps est l'objet de leurs vœux; mais il paraît qu'ils sont destinés à recevoir les lois qu'on voudra leur imposer.

Quelques démarches équivoques du roi de Naples qui se trouve à la tête d'une armée nombreuse et aguerrie, ont donné nais-

sance à une foule de conjectures , et ont ouvert un vaste champ aux spéculations des nouvellistes. Ce prince ne paraît pas disposé à descendre de bonne grâce du trône où il est monté. L'île d'Elbe est un séjour pour lequel il montre peu d'inclination ; et, à moins qu'il ne s'abandonne lui-même, ou qu'il ne soit abandonné de ses généraux, il y a quelque apparence que le congrès de Vienne aura pour lui des égards. S'il était faible, ce serait autre chose.

Pendant que l'Europe ainsi agitée attend avec impatience les décisions de ce sénat de souverains dont la haute sagesse balance ses destinées, l'Amérique lui donne un bel exemple. Seule, elle lutte avec avantage contre toute la puissance de l'Angleterre. Cette guerre, si elle n'est pas promptement terminée par une paix honorable pour les États-Unis, sera aussi funeste au gouvernement britannique, que la guerre d'Espagne l'a été à Napoléon. Tous les trésors de la Grande-Bretagne, toute la force de ses flottes et de ses armées, échoueront devant l'énergie d'un peuple libre, armé pour maintenir ses justes

droits. Au moment où nous écrivons ces lignes, la renommée annonce une nouvelle défaite des Anglais dans le haut Canada. Cette élite de l'armée britannique, qui devait inonder les Etats-Unis sans éprouver de résistance, a fléchi devant des milices républicaines, et ne rapportera en Europe que des lauriers flétris.

On dit même, et ce bruit paraît se confirmer, que le ministère anglais renonce à ses prétentions, et qu'il accepte les conditions de paix qui sont les plus convenables aux Etats-Unis. Ce résultat était inévitable.

Au milieu de tous ces mouvemens de l'ancien et du nouveau monde, la Turquie seule reste immobile. On dirait qu'elle est indifférente à tout ce qui se passe autour d'elle; et toutefois son sort est lié intimement au sort des grandes puissances qui l'avoisinent. On prétend que les Musulmans s'attendent à de nouvelles guerres avec les Chrétiens, et que, fidèles au système de la fatalité, ils voient arriver les événemens sans s'émouvoir. Il est sûr que, depuis quelques années, la sublime Porte suit un système de politique directe;

ment contraire à ses intérêts. La Russie qui abandonne l'Allemagne à l'ambition de la Prusse et de l'Autriche , n'espère-t-elle pas se dédommager aux dépens de la Turquie ? Lorsque le drapeau des czars flottera sur les tours de Sainte-Sophie , l'équilibre des puissances sera rompu. Jean-Jacques Rousseau était-il prophète ? et les conquérans de l'Europe doivent-ils sortir encore une fois des déserts de la Tartarie ?

Que faut-il conclure de ces observations ? C'est qu'il est au moins douteux que le fléau de la guerre ait disparu pour long-temps des contrées qui gémissent encore de ses ravages. Jamais cependant une plus belle occasion ne s'était offerte pour établir une paix solide , et fixer sur des bases durables les rapports d'amitié entre les peuples. Les souverains réunis à Vienne pouvaient parler au nom de la justice et stipuler sans craindre de résistance en faveur de l'humanité. Mais ces souverains ne décident rien par eux-mêmes. Ils ont des ministres dominés par la cupidité et par le besoin de se rendre nécessaires. L'astuce du diplomate remplace la franchise et

les vues élevées de l'homme d'état ; les droits et les intérêts des peuples sont indignement foulés aux pieds. Le mot de *paix* dans la bouche de ces négociateurs n'est qu'une ironie amère ; ils ont encore besoin des terribles leçons de l'expérience : *Quos vult perdere , Jupiter dementat.*

Y.

A PARIS, de l'Imprimerie de RENAUDIÈRE,
rue des Prouvaires, n°. 16.

2181
24 1/2
fr. 10.
5 Zylinder
1.65

2181
244
fr. 10.
5 Zlinien
1.65

